

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **7 septembre 2015**

Décision n° **CP-2015-0330**

commune (s) : Marcy l'Etoile

objet : Requalification de l'avenue des Alpes (phase 3) - Marché 1 : travaux de voirie et réseaux divers (VRD) -
Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : 28 août 2015

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : 8 septembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, MM. Berthilier, Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), Cardona (pouvoir à Mme Vullien), Frier, M. Calvel (pouvoir à M. Sellès).

Commission permanente du 7 septembre 2015**Décision n° CP-2015-0330**

commune (s) : Marcy l'Etoile

objet : **Requalification de l'avenue des Alpes (phase 3) - Marché 1 : travaux de voirie et réseaux divers (VRD) - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 26 août 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission Permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Le présent dossier concerne un marché de travaux de VRD pour la 3° phase de la requalification de l'avenue des Alpes à Marcy l'Etoile.

La 3° phase de l'avenue des Alpes permettra notamment la desserte du futur siège mondial de BioMérieux, le "Corporate Headquarter Mérieux" (CHM), actuellement en construction. Ce projet développera à terme une surface de plancher globale de 25 000 mètres carrés environ et s'accompagnera de création d'emplois à fort potentiel sur le site.

Ce projet a été inscrit dans le cadre de la programmation pluriannuelle des investissements par délibération du Conseil n° 2008-0455 du 15 décembre 2008.

Par délibération du Conseil n° 2015-0499 du 6 juillet 2015, la Métropole de Lyon a approuvé l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme P09 - Création, aménagement et entretien de voirie. Le montant global individualisé est donc le suivant : 6 825 000 € TTC en dépenses et 475 000 € TTC en recettes à la charge du budget principal pour l'opération n° 0P09O1439, 138 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe des eaux pour l'opération n° 1P09O1439 et 107 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement pour l'opération n° 2P09O1439.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 33, 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution du marché relatif aux travaux de VRD pour la troisième phase de la requalification de l'avenue des Alpes à Marcy l'Etoile .

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 31 juillet 2015, a classé les offres et choisi celle du groupement d'entreprises MGB/ Serpollet/ Perret/ Proximark pour un montant de 1 308 359,51 € HT, soit 1 570 031,41 € TTC.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément à l'article L3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché de requalification de l'avenue des Alpes (phase 3) marché 1 : travaux de voirie et réseaux divers (VRD) et tous les actes y afférents, avec le groupement d'entreprises MGB/ Serpollet/ Perret/ Proximark pour un montant de 1 308 359,51 € HT, soit 1 570 031,41 € TTC.

2° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P 09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° 0P09O1439, le 6 juillet 2015 pour la somme de 6 825 000 € TTC en dépenses et 475 000 TTC en recettes à la charge du budget principal, sur l'opération n° 1P09O1439 pour la somme de 138 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe des eaux et sur l'opération n° 2P09O1439 pour la somme de 107 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement.

3° - Le montant à payer en 2015 sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - compte 231510 - fonction 824, au budget annexe des eaux - compte 2315 et compte 2762 et au budget annexe de l'assainissement - compte 2315.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 8 septembre 2015.